

# Strasbourg

## snes-fsu

N° 102 - Décembre 2011 / Janvier 2012

Bulletin bimestriel du Syndicat National des Enseignements du Second Degré - Section Académique de Strasbourg - Le numéro : 0,46 €  
 Directeur de la Publication : Philippe LOCHU - Tél. 03 88 75 00 82 - Fax 03 88 75 00 84 - E-mail : s3str@snes.edu - Imprimerie spéciale  
 13A, Boulevard du Président Wilson - 67000 Strasbourg - Commission paritaire des publications et agences de presse 0307 S 05559



## Editorial de Philippe Lochu

### Bonne année 2012 !

Avez-vous lu « La disparition », ce roman de Perec, rédigé avec la contrainte de l'élision d'une voyelle ? Si non, c'est l'occasion. Notre année commence par la perte d'un A, il faudra en écrire la suite avec un A de moins. Où est le rapport entre ces deux histoires, si éloignées l'une de l'autre, l'élision mise à part ?

Le sujet de Perec est tragique: la disparition d'une lettre symbolise celle des millions d'hommes, de femmes et d'enfants dans le drame titanesque de la crise des années trente à la guerre. La dégradation du AAA en AA, d'une lettre, ce n'est pas la guerre, plutôt une histoire de dette, un drame bourgeois. Et si l'on en tirait plus tard une série, je verrais quelque chose entre « Mad men » et « Quai d'Orsay ». Mais c'est aussi une péripétie dans l'aggravation d'un drame social. La crise des années 2010 répétera-t-elle, fût-ce comme une farce, la tragédie des années 30 ?

La dégradation de la note française n'est pas une bonne nouvelle pour les salariés, ni pour les services publics. Naomi Klein a thématiqué, dans «La stratégie du choc », l'effet calculé des traumatismes engendrés par les dettes, creusées par les États avant d'être dénoncées par les « marchés » : destruction des politiques publiques, « parmi les plus coûteuses d'Europe » selon le commentaire d'un chroniqueur de presse ces jours-ci, réforme de la santé, des retraites, de l'École, abaissement du coût du travail, flexibilité, précarité, chômage etc.

Les deux plans d'urgence mis en place pour sauver le AAA auront déjà coûté la hausse des cotisations d'assurances, des mutuelles, la TVA « sociale » etc. Et, pour en venir à l'École, l'an prochain, 193 emplois disparaîtront, avec le A, dans notre académie, élevant les pertes en postes à 1246 emplois en 5 ans, soit l'équivalent de tous les emplois de TZR affectés en Alsace dans la décennie 90. Déjà nos collègues et nos lycées sont sous la rumeur des ajustements qu'il faudra consentir pour absorber cette réduction de moyens : classes au plafond des effectifs et au plancher des dotations horaires, suppressions de postes. Et vous savez que, sous prétexte de remédier à l'échec scolaire, notre Ministre s'apprête à refondre nos statuts, nos horaires de travail et nos missions...

Qu'y pouvons-nous ? Plus que jamais la question est là. Les peuples, soumis à des politiques d'austérité depuis les années 80, subissent les résultats d'illusions et de décisions – prises contre le suffrage populaire – en vue de réaliser le mirage de prospérité engendré par la « concurrence non faussée » sous la garde des marchés financiers! Le « Jaggernaut » de la finance est en marche. Aux peuples d'ouvrir les contre-feux ! Nous parlons d'indignation et après, c'est de protestation et de luttes qu'il s'agit. Aux peuples de contraindre les gouvernements à gouverner pour le « peuple », selon leur mandat, et non pour les « marchés ».

**Nous pouvons y contribuer. D'abord, en soutenant et en participant à la grande manifestation du 31 janvier, appelée par le SNES à Paris. Puis, en lisant, dans ce numéro, les rapports d'action académique pour les trois années écoulées, et en vous prononçant sur ce qui a été fait, tant dans notre académie qu'au plan national. L'acte de lire, celui de voter, actes élémentaires de la démocratie syndicale, ne sont pas insignifiants : ils contribuent à la constitution d'un espace public de délibération qui prépare l'avenir.**

**Sommaire : Page 1 :** Editorial **Page 2 :** Règlement électoral / **Pages 3 à 11 :** Rapport d'activité académique / **Page 12 :** rapport d'activité du S2 67 / **Page 13 :** rapport d'activité du S2 68 / **Pages 14 et 15 :** rapport financier académique / **Page 16 :** rapport financier du S2 67 / rapport financier du S2 68 / **Pages 17 et 18 :** contribution des tendances / **Page 19 :** congrès académique / **Page 20 :** stage syndical **Annexes : 1 bulletin de vote - 1 convocation - 2 enveloppes**

# VOTES SUR LES RAPPORTS D'ACTIVITÉ ET FINANCIERS NATIONAUX, ACADÉMIQUES ET DÉPARTEMENTAUX

## Règlement électoral pour un vote organisé par le S1 dans l'établissement

- Le triple vote sur les rapports d'activité et financiers du SNES aura lieu dans les sections (S1) du lundi 6 au lundi 20 février 2012.
- Le dépouillement académique aura lieu le vendredi 24 février 2012.
- Les S1 réuniront si possible la section avant l'ouverture du scrutin. N'oubliez pas de contacter les stagiaires de votre établissement.
- Ont droit de vote **tous les syndiqués à jour de leur cotisation** ; cette cotisation doit être parvenue au Trésorier académique (SNES, 13A bd Wilson, 67000 STRASBOURG) **le lundi 20 février 2012 dernier délai.**
- Le rapport d'activité national du SNES ainsi que le rapport financier se trouvent dans l'US n° 716 du 21 décembre 2011.
- Les rapports d'activité et financiers académiques et départementaux se trouvent dans ce **Strasbourg-SNES n° 102** ainsi que le bulletin de vote et les deux enveloppes.
- Pour faire voter ses collègues, le S1 peut utiliser **une urne ou le système de la double enveloppe (l'enveloppe intérieure contenant les bulletins de vote reste vierge et l'enveloppe extérieure porte au verso nom, prénom et signature)**. Dans le premier cas, chaque S1 fera signer une liste d'émargement à renvoyer au S3 avec le procès-verbal de dépouillement ; dans le second, s'il choisit le bulletin de vote par double enveloppe, il envoie ces dernières au S3.
- Le vote par correspondance est admis dans les S1. Dans ce cas, il faudra joindre au procès-verbal de dépouillement l'enveloppe extérieure avec nom, prénom et signature.
- Le **dépouillement** dans les S1 sera effectué **le dernier jour du vote ou le lendemain**, de manière à ce qu'il arrive au S3 le plus rapidement possible, **au plus tard le jour du dépouillement académique**, le vendredi 24 février 2012.
  - Il ne peut se faire avant le 20 février 2012 que si tous les syndiqués à jour de leur cotisation ont effectivement voté.
  - L'absence d'un syndiqué, qu'elle qu'en soit la raison (longue maladie, maternité...) ne peut être une raison suffisante pour clore le scrutin avant le 20 février 2012 puisque l'absent peut voter jusqu'au dernier jour par correspondance dans son S1.
  - La commission de dépouillement comportera si possible un représentant de chaque tendance.
  - Le procès-verbal de dépouillement sera signé par deux membres au moins de la commission de dépouillement.

## Règlement pour un vote en isolé

**Si vous êtes peu nombreux dans la section SNES de votre établissement, chacun peut voter en isolé par correspondance en utilisant les deux enveloppes fournies dans le Strasbourg-SNES n°102.**

Les retraités et les isolés participent à cette consultation en envoyant leur vote au SNES académique, 13A boulevard Wilson – 67000 STRASBOURG au plus tard le 20 février 2012 sous double enveloppe :

- ⇒ Enveloppe intérieure beige anonyme et close,
- ⇒ Enveloppe extérieure imprimée par le SNES à compléter et à nous adresser au SNES académique 13A Bld Wilson - 67000 Strasbourg (signature indispensable)





# RAPPORT D'ACTIVITÉ ACADÉMIQUE 2008-2011

## Introduction

Décalée en raison du report des Congrès et des élections professionnelles, la publication de notre rapport d'activité enveloppe cette fois une période de trois ans. Le rapport précédent exprimait déjà notre révolte contre la dégradation matérielle et morale que le Gouvernement de Nicolas Sarkozy et François Fillon imposait, au nom de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) et d'une conception purement statistique et comptable de l'École, à l'Éducation nationale et à ses personnels. Rien ne nous aura été épargné depuis : l'érosion des budgets et des salaires, la réduction sans précédent des recrutements et des postes, pire encore la dénonciation permanente de l'injustice et de l'inefficacité d'un système scolaire, exclusivement mise au compte de ses personnels et de leurs organisations syndicales, le durcissement managérial des politiques scolaires qui trouve son acmé dans le projet, publié à 5 mois des présidentielles, d'une réforme de la notation et des promotions.

Les larmes de crocodile versées par le gouvernement et sa majorité sur les inégalités scolaires les dispensent d'une remise en question de la dégradation générale des conditions de vie, d'emploi et de ressources de la plupart des salariés, sur la croissance des inégalités de revenus, de logement, d'accès aux soins médicaux et aux ressources culturelles. Autant de facteurs d'échec que nous rencontrons au quotidien dans nos classes et dont nous savons combien ils pèsent sur la scolarité et les chances de réussite de nos élèves. En dix ans, l'Alsace a perdu **37 000 emplois**, principalement dans la Région de Mulhouse et le sud de l'Alsace – dont les résultats scolaires sont les plus faibles. « Étonnant, non ? » Alors que le service public reste un levier efficace de lutte contre les inégalités, c'est par centaines chaque année que les emplois y sont détruits !

Le SNES, avec la FSU, a combattu cette politique ruineuse, la destruction méthodique des services publics et de l'idée même d'un service public. Il a appelé à contester, par la grève et la manifestation, les budgets calamiteux de l'Éducation nationale. Il a combattu la destruction du système de formation des maîtres. Il a aussi participé à toutes les luttes contre la démolition des statuts, la dégradation des salaires et de l'emploi. Un tournant de cette lutte s'est développé à l'automne 2010, avec la contestation publique et massive du dernier volet de la réforme du régime des retraites. Si ces luttes ne se sont pas achevées par la mise en échec immédiate du gouvernement, elles ont pourtant marqué une étape dans le renforcement de la solidarité contre des politiques de rigueur, de sacrifices et d'injustice.

## I. La politique scolaire

### A) Les collèges

**1.** La politique de suppressions de postes (**plus de 200 en trois ans**) entraîne une forte dégradation des conditions de travail en collège: classes de plus en plus chargées (les seuils de création ont été relevés y compris en ZEP), quasi-disparition des dédoublements (au risque de voir disparaître toute manipulation dans les matières « expérimentales »), remplacements imposés, chaînages de postes plus nombreux et pressions pour enseigner une autre discipline, enseignements facultatifs parfois non assurés, vie scolaire anémiée...

Ces dégradations s'opèrent dans un contexte de transformations de nos missions : le temps de travail augmente avec la mise en place du socle commun et de son outil de validation, le LPC, le développement tentaculaire des ENT, l'accompagnement éducatif, l'épreuve d'histoire des arts, le transfert de missions des CO-Psy vers les PP, les heures de vie de classe (dont la rémunération vient d'être interdite), les expérimentations en tout genre dont la création des ECLAIR et écoles du socle. Pour tenter de tenir l'ensemble, le ministère procède à une contractualisation sur des objectifs chiffrés, mais cela n'aboutit qu'à créer une concurrence entre établissements et au sein même des collèges, sans profit avéré pour les élèves. Les étapes suivantes semblent être plus d'individualisation « au mérite » des salaires, sous l'autorité du chef d'établissement, avec plus d'autonomie formelle, limitée par une sous-dotation et une « surveillance » administrative stricte de l'établissement.

**2.** Pour répondre à ces attaques, le S3 a fourni des outils aux collègues afin de combattre les abus, les accompagnant si nécessaire dans une logique de lutte collective. Le S3 a organisé des stages de formation de secrétaires de S1 et un stage sur les ENT. Nous sommes intervenus dans toutes les instances y compris auprès des parents d'élèves et avons mobilisé la profession en écho avec le SNES National et la FSU lors de journées d'action pour exiger le rétablissement d'horaires suffisants, la restitution des postes supprimés, une carte scolaire mieux pensée, pour défendre un collège ambitieux et humain pour la réussite de tous.

**3.** Le S3 et les S2 ont poursuivi le renforcement des liens avec les collègues enseignant en collège : CA élargies aux S1, contacts téléphoniques et participations plus nombreuses de membres du secrétariat académique à des heures d'information syndicale dans les établissements.

## B) Les lycées

La politique ministérielle de non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux a entraîné dans notre académie **158 suppressions de postes en lycées à la rentrée de septembre 2011**. Au total depuis 2008 les lycées alsaciens auront perdu plus de **400 de postes**. Nous avons dénoncé cette politique désastreuse dans le cadre des différents comités techniques, mais également à l'occasion de nombreux points presse (presse écrite, radios, télévision). Dans les établissements des dizaines de motions votées dans le cadre des conseils d'administration ont été transmises aux autorités rectoriales.

La réforme des lycées est entrée en application en seconde en septembre 2010. La plus grande confusion règne dans les établissements à propos des « mesures-phares » de cette réforme comme l'accompagnement personnalisé et le tutorat. La réforme a été poursuivie cette année en première. C'est la voie technologique qui a été cette fois-ci dans le collimateur. Une des principales conséquences de cette réforme a été la diminution drastique du nombre d'heures d'enseignement dans les matières technologiques. Ce sont plus de **30 postes** qui ont été supprimés dans les lycées technologiques. À peine un tiers des professeurs des disciplines technologiques (génie mécanique, génie électrique notamment) ont pu bénéficier d'une formation (au rabais) dans des enseignements totalement nouveaux.

## C) La politique des Langues

**1.** Le SNES-FSU a continué de dénoncer les effets nocifs de la politique académique des langues : renforcement du binôme anglais/allemand, disparition du plurilinguisme, développement de filières sélectives au collège comme au lycée (bilingues, sections européennes, Abibac). Il critique la relégation de la langue 3. Son décrochage des dispositifs communs aux langues 1 et 2 confirme le désintérêt pour la diversité des langues et induit un nombre croissant de postes à complément de service parmi les collègues.

Il dénonce aussi la dégradation continue des conditions d'enseignement des langues, aggravée par la réforme de 2010 : les « stages de langues gratuits » proposés pendant les vacances, « l'accompagnement éducatif » ou « l'aide personnalisée » ne compensent pas les effets délétères induits par les heures de cours supprimées et la lourdeur des effectifs durant l'année.

**2.** Nous avons dénoncé en son temps les dysfonctionnements liés à la validation A2 du brevet des collèges. Malgré nos protestations, la mascarade continue. Le SNES continue de contester le développement des certifications linguistiques officieuses – Cambridge, KMK , etc. coûteuses pour le MEN (qui paie des institutions privées), socialement sélectives, car elles concernent des élèves triés et invalident, à terme, celle du baccalauréat.

Le baccalauréat 2013 verra l'introduction d'une forte proportion de Contrôle en Cours de Formation, ce qui constitue une atteinte à l'égalité de traitement des candidats à l'instar de l'examen des terminales STG. Pour ce dernier, nous étions intervenus et avons obtenu un cadrage académique des dates et la possibilité de procéder à des échanges d'établissements pour garantir l'égalité de traitement des candidats.

Le SNES-Fsu conteste l'absence de cadrage pour le baccalauréat 2013 et interviendra si nécessaire au niveau académique.

## **D) Autoritarisme**

Nous avons dû ouvrir, dans le précédent rapport d'activité, une rubrique spéciale « Autoritarisme ». Rien ne s'est hélas amélioré depuis.

Nous sommes intervenus à différentes reprises pour signaler des dérives autoritaires dans les collèges et les lycées. Nous avons saisi les instances rectorales des dérives les plus flagrantes, allant du non-respect des droits syndicaux (la tenue des heures mensuelles d'information syndicale) jusqu'au délit de harcèlement moral envers des personnes. Dans quelques cas, il a fallu soutenir des collègues dans le cadre d'une saisine de la justice administrative et pénale pour faire cesser des comportements aberrants.

Mais il faut évidemment souligner que les comportements autoritaires (souvent très éloignés de l'exercice légitime d'une réelle autorité) sont encouragés au plus haut niveau : l'injonction d'avoir à « manager » les personnels ne peut qu'éveiller des vocations, pas forcément très bien inspirées.

Pour « armer » les personnels et tenter de désamorcer des situations de crise préjudiciables au travail collectif, nous avons organisé à Strasbourg (2009) et à Colmar (2010) des stages de formation syndicale « Comment intervenir dans les établissements ? ». Nous nous efforçons également de répondre par téléphone, par courriel ou par courrier aux très nombreuses questions posées par nos collègues en butte ici ou là à de multiples tracasseries.

Nous sommes également intervenus dans plusieurs établissements contre ces dérives, à l'occasion d'heures d'information syndicale, de rencontres avec l'administration.

## **II. La défense des personnels**

### **1. Un métier en voie de «caporalisation» ?**

La liberté pédagogique et l'autonomie ont longtemps été reconnues aux professeurs, non pas par laxisme, mais par exigence : seul doit éduquer les autres celui qui donne d'abord l'exemple d'une liberté éduquée. Loin de renforcer cette exigence, l'administration tend plutôt à encadrer autant que possible



cette liberté : normalisation des contenus et des méthodes d'enseignement, contrôles tatillons que l'usage d'instruments informatiques permet de renforcer, injonction supérieure à exécuter des tâches ou des missions sans contours réglementaires définis. L'espace d'autonomie et de responsabilité des personnels se rétrécit, quand elle n'est pas explicitement contestée au nom des exigences conjointes des élèves et des parents, ou arbitrairement contrariée par de trop zélés chefs d'établissement, parfois au risque de jeter le trouble dans un collège ou un lycée entier.

Si le SNES combat cet autoritarisme, c'est certes pour protéger les collègues parfois collectivement victimes d'abus manifestes, mais aussi parce qu'il nous paraît insensé de vouloir restreindre le métier d'enseignant à l'exercice d'une sorte de pantomime éducative écrite ailleurs et dont toute la gesticulation serait convenue d'avance.

## 2. La lutte contre les nouvelles conditions d'entrée dans le métier

Depuis 2009, le SNES s'est opposé aux conditions scandaleuses de la formation initiale des enseignants du second degré: exercice à plein temps, formation réduite à la portion congrue quand elle n'a pas été supprimée dans notre académie, manque de transparence dans les opérations d'évaluation des stagiaires. Dès 2009, le SNES a été à l'initiative d'une pétition massivement signée par nos collègues contre cette formation Chatel ; de nombreux collègues ont d'ailleurs refusé de participer à cette formation (ne voulant plus être tuteurs). Le SNES a accompagné les stagiaires, appelant à des rassemblements, des réunions syndicales ou intersyndicales, aidant des jeunes collègues en difficulté ou lors de leurs opérations de mutation. Nous n'acceptons toujours pas cette formation, d'autant que le Conseil d'État vient d'en invalider certains aspects récemment.

## 3. Les mouvements

Le SNES continue de combattre la volonté ministérielle et rectorale de multiplier les postes à profil. Ces deux dernières années, il a veillé en particulier à ce que les nominations en ECLAIR soient les plus transparentes et les plus régulières possible.

La politique inique, combattue par le SNES, portant le service des stagiaires à 18 ou 15h, en plus de la RGPP et de sa kyrielle de suppressions de postes, a rendu le mouvement intra académique encore moins fluide. Le SNES est intervenu, à de nombreuses reprises, à la fois pour tenter d'alléger les services des stagiaires, et pour faire remettre au mouvement des postes vacants « réservés » à des stagiaires afin de le fluidifier davantage.

Le SNES reste, plus que jamais, attaché à défendre un barème valable pour tous, garantie contre tout arbitraire et contre toute dépendance vis-à-vis des chefs d'établissement et/ou des IPR.

## 4. Les remplaçants

**Les TZR** : Conformément à la volonté ministérielle, leur nombre continue de diminuer, leurs conditions de travail de se dégrader : zone de remplacement départementale élargie à toutes les disciplines, remplacement à l'année sur 2, voire 3 établissements. Seule embellie, le Rectorat, craignant les recours en tribunal administratif, s'est enfin décidé à se ranger à la demande formulée depuis des années par le seul SNES, de rattacher « définitivement » les TZR à un établissement, ce qui peut leur permettre de toucher plus facilement l'ISSR.

**Les contractuels et vacataires** : Avec la politique du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, leur nombre a explosé ces dernières années. Ils exercent, eux aussi, dans des conditions difficiles. Ils ont parfois bien du mal à obtenir le paiement des indemnités qui leur sont dues.

En attendant la loi de résorption de la précarité, toujours repoussée, les plus anciens d'entre eux continuent à être payés au même indice qu'à leur début, à part les quelques MA, qui bénéficient d'un semblant de carrière.

## 5. Les carrières

Dans un contexte de poursuite de mise en œuvre de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) les personnels ont eu et ont à faire face aux attaques visant à affaiblir le paritarisme et à réduire les garanties collectives.

Pour le SNES, l'évaluation de la performance et du mérite individuel par la hiérarchie de proximité s'oppose à la transparence de la notation et à l'égalité de traitement des personnels, conditions d'une nécessaire revalorisation de nos carrières. Nous revendiquons des améliorations pour tous dans le respect des droits de chacun.

La politique rectorale, fidèle déclinaison de celle du gouvernement, a trouvé, à chaque fois, le SNES sur son chemin. Audiences, commissions paritaires, groupes de travail et réunions de tous ordres avec les autorités rectorales ont été l'occasion d'exprimer les revendications des personnels en matière de gestion de leurs carrières et d'une véritable reconnaissance et valorisation de nos qualifications.

Le regard qu'ont su imposer au recteur de Strasbourg les représentants du SNES dans les instances représentatives a conduit à des avancées non négligeables. Nombreux sont les cas où le SNES a pu démontrer les caractères inégalitaires et arbitraires des nouveaux modes de gestion, imposés, de nos carrières.

### • **Carrières des agrégés :**

L'intervention des élus a permis d'améliorer l'accès à la hors classe pour une fraction importante. Les mandats du Snes visent à défendre la promotion des personnels pour lesquels la promotion se traduira par un bénéfice salarial immédiat. Conformément à ce mandat, en 2009 : sur les 98 promotions prononcées, 17 ont été gagnées grâce au travail mené par les élus SNES; en 2010 : 18 nominations gagnées sur un total de 75 ; en 2011 : 23 promotions sur 83. Sur ces 23, 13 ont été gagnées en CAPN, 9 grâce à la synergie CAPA / CAPN mais seulement 2 que l'on peut mettre au seul crédit de la CAPA. Si notre démarche a été reconnue (après quelques réticences) par les recteurs précédents, elle l'est moins par le nouveau.

Accès au corps des agrégés par liste d'aptitude : en l'absence de tout barème, c'est le contenu et la confrontation des dossiers qui permet aux élus SNES de faire valoir leurs mandats en commission paritaire. Dans ce cadre, les commissaires paritaires SNES s'astreignent à aller consulter au rectorat la totalité des dossiers de candidature, ce qui leur permet d'exiger un traitement juste et équitable de l'examen des dossiers.

### • **Carrières des certifiés :**

Jusqu'au mois de novembre 2011, rien que du tristement banal pour le déroulement de carrière des Certifiés, qui ne voient leur fiche de paye varier que par le passage à l'échelon supérieur – la revalorisation du point d'indice se faisant toujours attendre...

Au mois de novembre, le Ministère a sorti sa grenade, les nouvelles modalités de l'évaluation des personnels ! Dans notre académie, les professeurs certifiés comme les autres ont été nombreux à signer la pétition mise en ligne par l'intersyndicale et à participer à la grève du 15 décembre.

Pour le passage à la Hors Classe, le processus, que le SNES avait dénoncé en son heure, s'est accéléré : de plus en plus de collègues au 11ème échelon en sont écartés, parce que pas assez « méritants » selon leurs chefs d'établissement et/ou leurs IPR après 2 à 3 ans dans cet échelon au profit de collègues plus jeunes au 10ème échelon...Le SNES rappelle à chaque CAPA ce qu'est la Hors Classe pour lui, la fin de carrière pour tous !

Mais toujours à la pointe de l'innovation dans l'optique managériale, chère au cœur de notre ministre, le recteur veut imposer un nouveau mode d'accès à la Hors Classe ! Les simulations, que le SNES a faites, sont sans ambiguïté : il s'agit bel et bien d'écarter les plus anciens d'une fin de carrière bien méritée ! Lors d'un groupe de travail, le SNES avec les syndicats de la FSU a dénoncé ce projet, et s'il reste en l'état, entreprendra, avec d'autres syndicats, des actions pour empêcher son passage en force.

## 6. Les Conseillers principaux d'éducation

En 2008, le SNES-FSU est devenu la première organisation syndicale représentative des CPE dans l'académie.

Nos activités syndicales auront pour l'essentiel consisté à nous rapprocher (par le terrain) de nos collègues CPE, souvent esseulés dans leur établissement, en prêtant une attention particulière aux nombreuses difficultés rencontrées.

Pétition contre la suppression des postes, stages et publications, déclarations liminaires et demandes d'audience auront rendu plus lisible notre travail de représentants syndicaux.

Enfin, un comité électoral d'une quinzaine de membres a vu le jour en 2010. Afin de préparer aux mieux les échéances électorales de 2011, ce dernier a contacté plus d'une centaine de collègues CPE pour les sensibiliser aux problématiques inhérentes aux menaces qui pèsent sur notre catégorie en les invitant à nous rejoindre via un comité de soutien à notre liste (115 sur 334 ont répondu positivement). Cette opération et nos très nombreuses visites dans les établissements se sont avérées concluantes puisqu'elles nous ont permis d'asseoir davantage notre place de première organisation syndicale en accroissant sensiblement notre score, malgré les difficultés rencontrées lors des dernières élections.

## 7. Les CO-Psy

En application de la loi du 24 novembre 2009 sur l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie, et sous le régime du Contrat de Plan Régional du Développement des Formations Professionnelles, se met en place un « service public d'orientation », sous l'autorité du Préfet (et non du Recteur) et de la Région. Sa labellisation, par le Préfet, doit être appuyée sur un cahier des charges, proposé à l'échelle nationale, qui efface la dimension d'orientation scolaire. La charte régionale pour l'animation du service public d'orientation a été signée le 24 juin 2011. Cette démarche n'est pas la nôtre. Elle se traduit en pratique par la destruction des moyens matériels et humains de l'orientation.

Il a donc fallu se battre à l'intérieur et à l'extérieur de l'EN. Quelles batailles ont été menées ?

**1.** Contre la charte régionale pour l'animation du service public d'orientation. Le SNES et la FSU ont dénoncé au CESER et au CCREFP la charte régionale de l'orientation, où aucune place n'est faite à l'orientation scolaire, et qui est le produit d'une conception de l'orientation réduite à l'insertion conçue comme la mise en adéquation des formations et des « besoins économiques locaux », ce que nous réfutons. Nous avons dénoncé la mise en place d'un conseil d'orientation d'Alsace attribuant un rôle prépondérant à la Région dans le cadre de l'orientation.



Nous avons dénoncé le fait que l'examen des conventions et de la labellisation se fasse dans des instances où l'Education Nationale est très minoritaire et en l'absence de toute concertation avec les représentants des Conseillers d'Orientation Psychologues et des DCIO.

**2.** Contre la politique de destruction des CIO. Nous avons joué un rôle moteur quant à la mobilisation pour la défense du rôle du CIO, ancré dans l'Education Nationale, service public et gratuit de proximité, en particulier lors de la restructuration des CIO de la CUS. Nous avons largement impulsé et organisé les actions intersyndicales pour la défense des CIO, des COPsy et de leurs missions : assemblées générales; CIO plein vent ; conférences de presse ; manifestations (locales, interrégionales, parisiennes), audiences auprès du rectorat et des élus.

Nous avons rappelé notre opposition à la dissolution de CIO dans des structures type Cité des Métiers à Mulhouse, Maison de l'Economie de l'Emploi et de la Formation à Saverne, Espace Orientation à Illkirch-Graffenstaden. Travailler en partenariat, oui, avec reconnaissance de la spécificité de chacun et maintien de ses statuts et missions.

**3.** Nous revendiquons la spécificité de notre métier avec le titre de psychologue, la complémentarité de notre travail avec celui des équipes éducatives pour contribuer à la réussite scolaire, mobiliser les élèves pour leurs études, élever leur niveau d'aspiration, combattre les déterminismes pour permettre aux jeunes de construire des parcours de réussite et qualifiants et d'élaborer des projets d'avenir ambitieux, travailler à la prévention du décrochage scolaire, refuser une conception étroite de l'orientation réduite à l'introuvable adéquation formation/emploi et à l'illusion du postulat orientation réaliste et insertion assurée.

**4.** Défense des personnels : dénonciation de la suppression des postes de TZR, de la précarisation du corps (taux de contractuels en augmentation exponentielle : de 10% en 2008 à environ 30% en 2011), de la suppression des postes administratifs dans les CIO.

Construire une large opposition à la politique actuelle, menace de destruction du Service Public d'Orientation de l'Education Nationale, a été notre objectif.

## **8. Les personnels de surveillance, AED, AVS**

Notre première action a été d'obtenir (non sans mal) une liste exhaustive de tous les AED-AVS en poste dans l'académie afin de leur envoyer, notamment, un journal spécial AED. Deux stages et de très nombreuses rencontres informelles auront facilité les échanges. Une équipe de campagne de cinq membres s'est ainsi constituée afin de préparer au mieux les élections professionnelles que nous savions délicates à négocier. Fort de notre succès, à relativiser (3 sièges sur 4), nous devons reconnaître l'extrême difficulté que nous rencontrons à pouvoir fédérer autour d'un projet syndical lisible et audible des personnels précarisés, aux profils très hétérogènes, peu politisés et surtout angoissés par l'idée de ne pas être reconduits dans leurs fonctions.

De très nombreuses interventions auprès de chefs d'établissement, des services du rectorat et même du tribunal administratif traduisent à elles seules les tensions extrêmes générées en grande partie par des postures caporalistes de certains chefs d'établissement et, hélas de certains CPE.

Enfin, nous sommes intervenus (FSU) auprès de Mme le Recteur pour obtenir un allongement à trois ans du premier contrat. Nous poursuivrons ce travail revendicatif très prochainement lors des Commissions Consultatives Paritaires (CCP). Nous veillerons à ce que la CCP se réunisse au moins trois fois par an.

## 9. Les retraités

Les retraité(e)s du SNES ont décidé de se réunir (au moins une fois par trimestre) et d'agir avec la Section Fédérale de Retraités (SFR) de l'académie regroupant tous les retraités des différents syndicats de la FSU.

Nous avons pris cette décision puisque « la catégorie retraités » regroupe tous les retraités quel que soit leur grade ou leur corps d'origine. Nous avons maintenant les mêmes problèmes et les mêmes préoccupations et le regroupement fédéral est un atout.

La lettre trimestrielle envoyée aux retraités de l'académie informe et mobilise pour toutes les actions en cours.

Nous n'oublions pas les revendications propres du SNES auquel nous sommes profondément attachés. Une de nos militantes fait partie du collectif des retraités du S4. Notre présence dans toutes les manifestations pour la défense du service public, du système éducatif et du métier d'enseignant en est la preuve irréfutable. De même les lettres de protestation écrites aux inspecteurs d'académie et à la rectrice au sujet de l'emploi des retraités en tant que vacataires ou remplaçants des profs absents : « nous sommes indignés par toutes ces mesures qui peu à peu entraînent le démantèlement du service public de l'Éducation Nationale. Non, nous ne prêterons pas notre concours à cette mesure qui est indigne pour l'École et méprisante pour l'ensemble du corps des enseignants, actifs et retraités ».

Avec l'ensemble des Unions Confédérales des Retraités et la Fédération Générale des Retraités de la Fonction publique (FGR-FP), les retraités du Snes ont participé aux journées traditionnelles d'action pour la défense du pouvoir d'achat des retraités et pour une véritable prestation pour la perte d'autonomie en mars et en octobre en 2010 et 2011.

Nous avons participé aux débats interdépartemental et interrégional sur « la dépendance des personnes âgées » lancés par le gouvernement, à Colmar et à Strasbourg les 3 mai et 20 juin 2011. Même si le SNES avec la FSU avait contesté les grandes lignes de la réforme de la dépendance car limitée aux personnes âgées, nous déplorons que la réflexion sur la perte d'autonomie quel que soit l'âge soit abandonnée au nom de la crise. La majorité renvoie les patients et leurs familles à la situation « d'intouchables », au sens de relégation sociale. Face aux difficultés à trouver une place dans un EHPAD public (déjà 1900 à 2800 € par mois), les personnes dépendantes et leurs familles sont obligées de s'adresser à un établissement privé et d'en payer le prix fort !

Nous agissons au sein des FGR-FP 67 et 68 pour impulser des actions communes avec les pôles des retraités sur le pouvoir d'achat, l'exigence de revalorisation des pensions, la protection sociale et récemment l'action sociale. Grâce aux différentes actions syndicales orchestrées par la FGR-FP, nous avons obtenu le rétablissement de l'Aide Ménagère à Domicile (AMD) en faveur des fonctionnaires retraité(e)s.

Enfin, les retraités du Snes contribuent à la construction d'un syndicalisme « retraité » actif, unitaire, ouvert sur le monde. Les retraités ne sont pas épargnés par la crise. Les nouveaux retraités sont victimes de décotes et subissent, eux aussi, un pouvoir d'achat réduit par la hausse de la TVA. Tous, nous sommes victimes de la diminution des prestations sociales, notamment dans le domaine de la sécurité sociale (explosion des restes à charge, taxation des mutuelles ...).

C'est avec les actifs que les retraités doivent se mobiliser pour la sauvegarde de tous nos services publics et leur amélioration. C'est le combat syndical de tous pour une société plus juste et plus humaine.

## Conclusion : une nécessaire réflexion sur le syndicalisme

La crise du capitalisme dans sa phase néolibérale, la récession qui l'accompagne, montrent l'impasse des politiques qui, au nom de la réduction des déficits, et de plus en plus au nom des « marchés », aggravent la condition des peuples et renforcent les privilèges des nantis.

Notre action syndicale se place résolument dans une perspective de refus de la fatalité et se réclamera volontiers de la formule de Gramsci : « pessimisme de la raison, optimisme de la volonté ». Si la crise que nous traversons est assurément lourde de menaces, tant elle paraît le résultat de contraintes inextricables, il n'en est pas moins vrai que, résultat de choix faits par des hommes, elle peut être dénouée par d'autres choix.

Dans un tel contexte historique, les luttes syndicales ont leur place. Une organisation syndicale doit d'abord défendre les intérêts matériels et moraux des personnels ; notre expérience nous montre, parfois au quotidien, à quel point cette vocation se justifie pleinement, face à des politiques agressives de nivellement des conditions matérielles d'un métier et de déconsidération collective, mais aussi individuelle, des personnels. Mais une organisation syndicale doit aussi apporter sa pierre à la construction d'un avenir. Le syndicalisme ne se laisse pas enfermer dans la caricature des « gardiens de l'acquis » dont l'affublent les faiseurs d'opinion, gardiens, eux, de la niche des privilégiés. L'avenir dont nous nous voulons porteurs n'est pas inscrit dans les cours de la Bourse, il parle de justice sociale et de démocratie. Démocratiser l'École, en améliorer la qualité, rendre les savoirs accessibles à un plus grand nombre de jeunes, telles sont nos constantes préoccupations. Notre syndicat, dans une période où l'idéologie dominante met en avant l'individualisme, continuera à porter les valeurs de l'action et de la réflexion collectives. Nous nous préoccupons particulièrement de l'entrée dans le métier des jeunes collègues.

Mais dans cet effort, la contribution de tous est attendue. Quoiqu'en progrès ces deux dernières années, mobilisation et syndicalisation sont encore faibles dans notre académie, au regard de ce que nous pourrions espérer. Si toute organisation syndicale doit envisager sérieusement de remettre en question régulièrement ses pratiques, c'est du cœur de l'action que cette critique doit pouvoir se faire sérieusement. C'est dans l'engagement plutôt que dans l'attentisme que se trouvera l'issue.



# RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SNES DU BAS-RHIN 2008-2011

Ce rapport d'activité du S2 67 couvre les trois années scolaires 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 ainsi que le premier trimestre de l'année scolaire 2011-2012. Période durant laquelle nous avons dû combattre la politique de démantèlement du service public et d'affaiblissement de l'Education Nationale. Le dogme du non remplacement d'un départ à la retraite sur deux a provoqué sur 3 ans une suppression de **113 postes** dans les collèges du Bas-Rhin alors que parallèlement le nombre d'élèves n'a pas baissé. Ce dernier augmente même suite aux générations 1999-2000. Les lycées ont également été lourdement ponctionnés lors de la réforme en cours que le Snes a combattu quasiment seul. Une nouvelle saignée de **193 postes** est à nouveau annoncée pour tout le secondaire de l'académie de Strasbourg (au moment où ces lignes sont écrites la répartition n'est pas encore connue).

Le S2 67 est intervenu vigoureusement dans les différentes instances : au CTPD (Comité Technique Paritaire Départemental présidé par l'IA-DSDEN) et au CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale sous la triple présidence : Préfet, IA-DSDEN et Président du Conseil Général) pour réduire la nocivité des mesures engagées, montrer la réalité des besoins et proposer d'autres solutions. Le manque de moyens en heures et en personnel est aggravé par la stagnation, pour la 5ème année consécutive, de la part élève pour le fonctionnement des collèges du Bas-Rhin. Ces restrictions s'ajoutent à des crédits d'états insuffisants pour renouveler des manuels pourtant devenus obsolètes suite à des changements de programmes.

Nous avons également rencontré plusieurs fois l'Inspecteur d'Académie IA-DSDEN lors d'audiences ou d'entrevues plus informelles par exemple lors de situations de crise dans certains établissements. En effet, les tensions dans les établissements sont en augmentation tant en nombre qu'en intensité, menant parfois à des situations de blocage complet. Nous avons animé à la demande de sections d'établissement de nombreuses heures d'info syndicale souvent centrées sur les droits et obligations des collègues et sur le socle commun. Cela s'est accompagné d'un effort soutenu pour maintenir et renforcer le réseau de S1 et armer nos collègues pour gérer au mieux les conflits.

Malgré une période difficile, le Snes 67 avec la FSU 67 a réussi de nombreuses mobilisations qui ont permis de ralentir et parfois d'infléchir la politique de restriction en place depuis plusieurs années. Nous nous sommes opposés à la mise en place des ECLAIR (Ecoles Collèges pour l'Ambition l'Innovation et la Réussite) qui ne sont que des laboratoires de déréglementations tous azimuts. Nous avons fait entendre notre voix lors du débat sur les rythmes scolaires par une contribution écrite et en participant aux réunions sur les rythmes scolaires.

Par le biais du Strasbourg-Snes, du site et lors de nos permanences nous continuons de rendre compte des réunions avec l'administration, d'informer les collègues sur leurs droits et de les aider à mener des actions dans leur établissement pour les faire respecter.

Les élections professionnelles d'octobre 2011 ont été un succès pour le Snes départemental et académique qui conforte sa première place.



# RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SNES DU HAUT-RHIN

## 2008-2011

Ce rapport d'activité du S2 68 couvre les trois années scolaires 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 ainsi que le premier trimestre de l'année scolaire 2011-2012. Notre activité syndicale a été intense parce qu'il a fallu lutter contre la désastreuse politique de l'éducation mais aussi contre la politique anti-sociale du gouvernement Fillon.

Le démantèlement du service public d'Éducation est particulièrement sensible dans le département du Haut-Rhin touché de plein fouet par la crise économique. Les fractures sociales et scolaires se sont encore aggravées depuis 2008. L'agglomération mulhousienne en particulier paie le prix fort puisque les collèges et les lycées mulhousiens ont perdu plus de 100 postes depuis 2009. Nous avons à de multiples reprises attiré l'attention des différents responsables académiques (IA du Haut-Rhin et rectorat) et politiques (les députés de la 5ème circonscription et la 6ème circonscription ainsi que le maire de Mulhouse) sur la situation inquiétante de l'agglomération mulhousienne.

Le SNES et la FSU 68 ont été très impliqués dans toutes les actions « Education », (carton rouge décerné à l'IA en 2008, puis remise de palmes en 2009 ...). Nous avons organisé et participé activement à toutes les journées de grève et de manifestations à Mulhouse, place de la Réunion, place des Victoires ou place de la Bourse ainsi que devant l'IA à Colmar où nous avons été reçus plusieurs fois en audience. Le SNES 68 a fait des propositions pour améliorer le sort des collèges et des lycées du département (parfois couronnées de succès, citons par exemple le maintien de la Segpa de Ribeauvillé). Nous avons appuyé de multiples actions de protestation contre les diminutions des DHG (motions et votes négatifs dans les CA, lettres aux parents, rassemblements...).

Nous avons également rencontré les néo-titulaires et avons dénoncé lors de conférences de presse, la scandaleuse entrée dans le métier imposée par le ministre de l'Éducation et le recteur de l'académie de Strasbourg.

Le SNES et la FSU 68 ont également participé à toutes les actions contre la réforme Fillon 2 entre le 7 septembre et le 19 octobre 2010. Malgré l'ampleur de la protestation, le gouvernement Fillon a maintenu le dispositif particulièrement pénalisant pour les personnels de l'Éducation nationale.

Les 6 premières semaines de la rentrée 2011 ont été marquées par les élections professionnelles. Celles-ci ont été un véritable déni de démocratie en raison de l'imposition par le Ministre de l'Éducation du vote électronique dont les multiples dysfonctionnements ont empêché le vote de plus de 3200 personnels dans le département du Haut-Rhin. Le SNES et la FSU sont malgré ces multiples entraves arrivés en tête dans le département du Haut-Rhin pour les élections aux comités techniques en obtenant plus de 33 % des voix dans les CAPA et les CCP. Le SNES a également tiré son épingle du jeu dans toutes les catégories (agrégés, certifiés, CPE, CIO, AED et non-titulaires). C'est grâce au travail des militants que ces succès ont pu être enregistrés. Cette première place doit cependant être consolidée. Nous devons en particulier relancer la syndicalisation (en légère baisse dans notre département en 2009 et 2010) et retisser le réseau des S1 dans les collèges et les lycées. Cette « ardente obligation » pour les trois années à venir permettra une meilleure coordination des actions :

- pour la restitution des postes supprimés,
- pour un lycée aux parcours cohérents dans les 3 voies de formation générale, technologique et professionnelle
- pour un collège délivré du socle commun et du livret de compétences
- pour l'abandon du dispositif ECLAIR permettant aux chefs d'établissement de recruter eux-mêmes les personnels,
- pour l'amélioration des conditions de travail dégradées des élèves et des personnels,
- pour l'augmentation des salaires des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation et le respect de leurs métiers et de leurs missions,
- pour le respect des droits syndicaux et dans les lycées et collèges du département.



# RAPPORT FINANCIER DU SNES ACADÉMIQUE DU 01.09.2008 AU 31.08.2011

		2008/2009	2009/2010	2010/2011
<b>DEPENSES</b>		<b>241 111,15</b>	<b>228 402,75</b>	<b>220 338,77</b>
<b>cotisation reversement</b>		<b>151 055,00</b>	<b>144 604,27</b>	<b>138 701,00</b>
	reversement cotisation S4	142 055,00	139 576,00	136 701,00
	subvention S2 du 67	1 000,00		
	subvention S2 du 68	8 000,00	5 028,27	2 000,00
<b>investissement</b>		<b>3 806,39</b>	<b>2 621,37</b>	
	local strasbourg	2 984,62		
	local mulhouse		1 971,73	
	informatique	821,77	649,64	
<b>emploi</b>		<b>25 766,67</b>	<b>26 705,99</b>	<b>28 344,85</b>
	salaires bruts	18 398,00	18 769,30	19 118,00
	cotisations sociales	7 368,67	7 936,69	9 226,85
<b>reprographie</b>		<b>11 483,91</b>	<b>8 679,79</b>	<b>10 509,93</b>
	papier	1 553,49	1 226,37	211,15
	impression, bulletins	8 955,03	7 304,93	8 486,34
	logiciels	336,63	73,77	384,15
	consommable informatique	638,76	74,72	1 428,29
<b>frais communication</b>		<b>19 355,78</b>	<b>14 602,99</b>	<b>15 953,39</b>
	routage	8 370,28	4 752,83	4 653,41
	contrat standard, machine affranchir	5 173,26	2 225,00	2 998,78
	timbres, enveloppes	4 635,70	4 428,26	5 898,49
	téléphonie	1 176,54	1 254,89	1 238,71
	inscription annuelle		1 942,01	1 164,00
<b>frais militants réunions</b>		<b>20 572,28</b>	<b>20 328,38</b>	<b>17 256,75</b>
	déplacements	12 054,35	15 594,59	14 603,72
	congrès académique	4 748,27		
	stages réunions	413,51	1 372,26	1 351,95
	manifestation	2 243,54	2 751,73	573,60
	location salles	304,81	132,15	445,68
	divers	807,80	477,65	281,80
<b>local</b>		<b>8 504,83</b>	<b>10 296,02</b>	<b>9 036,66</b>
	travaux	322,41		24,50
	charges	2 097,82	2 088,56	2 007,32
	matériel bureau, informatique et divers	260,80	3 454,08	1 796,04
	taxe, assurance	1 771,00	1 793,00	1 831,00
	électricité	656,08	603,37	538,39
	ménage	2 042,50	2 006,40	2 354,15
	documentation	1 354,22	350,61	485,26
<b>frais financier</b>		<b>566,29</b>	<b>563,94</b>	<b>536,19</b>
<b>RECETTES</b>		<b>241 840,42</b>	<b>235 766,71</b>	<b>230 401,53</b>
	<b>cotisations</b>	225 379,74	220 759,03	217 028,39
	<b>aide S4</b>	14 326,00	14 263,00	12 800,00
	<b>produit financier</b>	2 009,37	165,49	500,42
	<b>divers</b>	125,31	579,19	72,72
<b>BILAN COMPTABLE</b>	<b>Positif</b>	<b>729,27</b>	<b>7 363,96</b>	<b>10 062,76</b>

## Bilan financier :

Situation des comptes au :	31 août 2009	31 août 2010	31 août 2011
BRED	86 538,81	96 394,98	104 675,09
CCP	6 824,19	4 460,77	4 700,92
caisse	168,70	86,21	143,50
total	<b>93 531,70</b>	<b>100 941,96</b>	<b>109 519,51</b>
Evolution par rapport à l'année précédente	<b>648,66</b>	<b>7 410,26</b>	<b>8 577,55</b>

La différence par rapport au Bilan comptable provient de la comptabilisation des cotisations sociales de juillet et août.

**Ce bilan financier couvre les trois derniers exercices : 1er septembre 2008 au 31 août 2009, 1er septembre 2009 au 31 août 2010 et 1er septembre 2010 au 31 août 2011. Les nouvelles réglementations de comptabilité ont entraîné de nombreux changements, en particulier dans la gestion de notre salariée et la globalisation des comptes au national.**

**Les ressources du S3** proviennent à plus de 94 % des cotisations des adhérents, et environ 5,5 % d'aide du national S4. Essentielles pour le fonctionnement de notre organisation syndicale, elles garantissent notre indépendance financière.

La baisse du nombre d'adhérents actifs affecte les ressources du S3 (moins 2,5 % environ par année) malgré l'augmentation du nombre d'adhérents retraités.

	08/09	09/10	10/11
actifs	1084	1054	1023
retraités	83	95	107
total	1167	1149	1130

Alors que nous supportons entièrement les charges de nos locaux et le remboursement des frais des militants non pris en charge par le rectorat

En ce qui concerne **les dépenses du S3**, les variations entre les exercices s'expliquent par plusieurs facteurs :

**- en 2008/2009 :**

- élections professionnelles : 7 682,96 €
- congrès académique : 4 649,77 €
- des travaux dans le local de Strasbourg : 2 984,62 €
- manifestation nationale 19 octobre 2008: 2 190,00 €

**- en 2009/2010 :**

- suppression de la machine à affranchir et gestion par des enveloppes préimprimées
- des travaux dans le local de Mulhouse : 1 971,73 €
- manifestation nationale 30 janvier 2010 : 1 587,80 €
- la baisse des intérêts du compte BRED

**- en 2010/2011 :**

- élections professionnelles : 2 600,00 €
- emploi : l'augmentation des cotisations sociales est due à une réduction qui sera comptabilisée en décembre 2011 pour l'année au lieu d'une gestion mensuelle.

- le renouvellement de notre parc informatique.
- hausse générale des diverses factures : timbres, électricité ...

**Edmée Baumstimler et Maurice Besset**

## RAPPORT FINANCIER DU S2 BAS RHIN DU 01.09.2008 AU 31.08.2011

solde au 31/08/08			5 327,92
<b>déplacement</b>	386,01		4 941,91
<b>versement S3</b>		1 000,00	5 941,91
nouveau solde au 31/08/09			<b>5 941,91</b>

### Bilan financier du S2 Bas Rhin du 1er septembre 2009 au 31 août 2010 :

solde au 31/08/09			5 941,91
<b>déplacement</b>	415,80		5 526,11
<b>intérêts compte</b>		115,84	5 641,95
nouveau solde au 31/08/10			<b>5 641,95</b>

### Bilan financier du S2 Bas Rhin du 1er septembre 2010 au 31 août 2011 :

solde au 31/08/10			5 641,95
<b>déplacement</b>	374,15		
<b>matériel manif</b>	35,50	1 000,00	
nouveau solde au 31/08/11			<b>5 232,30</b>

Nous pouvons effectuer le même constat qu'il y a trois ans : le SNES du Bas-Rhin ne disposant pas de locaux propres (il utilise les locaux du S3), ses dépenses sont très limitées.

## RAPPORT FINANCIER DU S2 DU HAUT-RHIN DU 01.09.2008 AU 31.08.2011

**Situation comptable au 30-08-2008 : Compte bancaire : 1240.07 €**

#### 1- Exercice 2008-2009

Situation comptable :

Recettes	10744.84 €
Dépenses	9687.77 €
Solde positif de	+ 1057.07 €

#### 2- Exercice 2009-2010

Situation comptable :

Recettes	7111.01 €
Dépenses	7992.56 €
Solde négatif de	- 881.55 €

#### 3- Exercice 2010-2011 : (remise à zéro des comptes, voir observations)

Situation comptable :

Recettes	4000.00 €
Dépenses	2474,83 €
Solde positif de	+ 1525.17 €

#### Observations :

- 1- L'arrêt de la publication du SNES 68 en 2010 dont le coût annuel tournait autour de 3000 € explique la diminution de 3000 € de la subvention du S3 au S2 du Haut Rhin.
- 2- Le départ à la retraite de notre trésorier Hubert Meyer et la modification des règles comptables, ont conduit au transfert des comptes du S2 68 de la Société Générale aux comptes BRED - BP du S3 et à une remise à zéro de la trésorerie de la section départementale sur ce nouveau compte. Le solde des comptes du S2 68 a alors été intégralement reversé sur les comptes du S3.
- 3- L'édition des balances pour les exercices de 2008 à 2011, détaillée par grands postes vous sera communiquée lors du congrès.
- 4- Le transfert des comptes du S2 68 sur les comptes du S3 a également conduit le S3 à prendre en charge certaines dépenses du S2 68 ce qui explique les dépenses limitées à 2474,83 euros pour l'exercice 2010/2011. Ne restant désormais à la charge du S2 68 que la quote-part de l'occupation du local syndical de Mulhouse et quelques frais militants.

**Jamil ALYAFI et Hubert MEYER**

## CONTRIBUTION DE L'ÉCOLE EMANCIPÉE

D'un rapport d'activité à l'autre, les coups durs portés à l'Education Nationale continuent de pleuvoir: les moyens chutent dramatiquement, les suppressions de postes mettant en danger le fonctionnement même des établissements se poursuivent, la seule réponse apportée étant le recours à des personnels précaires et à des organismes privés. Nos statuts sont progressivement vidés de leur substance, les méthodes de management importées de l'entreprise et le caporalisme qui les accompagne, cassent les solidarités.

Quelle réplique syndicale est donnée, en particulier par la direction nationale à cette attaque sans précédent contre le Service Public laïc de l'Education, le transformant en outil au service de l'économie? Malheureusement il semblerait que celle-ci n'ait toujours pas pris la mesure de la révolution rétrograde et néo-libérale que cherche à imposer le gouvernement et des changements structurels qui l'accompagnent. Se contenter d'y opposer la traditionnelle politique d'accompagnement "critique et responsable" et d'utiliser des moyens d'action à l'efficacité trop restreinte, n'est-il pas en train de nous conduire à une reddition quasi sans conditions ?

Depuis 1992, l'Ecole Emancipée participe pleinement à la vie syndicale à tous les niveaux dans notre académie, et ne remet pas en cause cette participation. Une fois encore, le problème n'est pas de sous estimer le travail sérieux auquel s'efforce notre section académique, ni de prétendre connaître la recette-miracle... Néanmoins il est de son devoir de continuer d'alerter sur les transformations radicales qui affectent l'Ecole et d'appeler à la résistance.

Les questions posées, lors du dernier rapport d'activité restent donc entières : comment peut-on redonner confiance aux personnels titulaires ou précaires (enseignants, CPE, COPsy, AED) comment mener des luttes victorieuses, par quelles actions et avec qui ? Bref, quel doit être un syndicalisme de combat et de résistance ?

L'Ecole Emancipée a la volonté de faire évoluer les débats et le syndicat, mais comme tout le Snes, elle a besoin de l'approche de tous les syndiqués. Le congrès académique du Snes du 14 et 15 mars à Mulhouse est la meilleure occasion pour cet aggiornamento. L'Ecole Emancipée vous convie à y participer pour que le SNES vive et soit votre syndicat.

**Pour l'Ecole Emancipée :**

**Isabelle Antoine, Marjolaine Bautz de Luze, Marc Bolzer, Gauvain End, Geneviève Rudloff,  
Claude Schwarz, Nicolas Springer, Annie Wyss**

## CONTRIBUTION DU COURANT DE PENSÉE UNITÉ ET ACTION ET SANS TENDANCE

Le courant de pensée U&A et Sans Tendance approuve le contenu du rapport d'activité du S3, ainsi que celui du S4. Cette approbation confirme notre engagement pour une école démocratique, ambitieuse, et notre choix de la plus large unité d'action en vue de la promouvoir.

Deux courants de pensée, U&A et EE ainsi que des militants ne se reconnaissant ni dans l'un, ni dans l'autre communément appelés "sans tendance", partagent les responsabilités de l'exécutif académique de Strasbourg depuis 1992 – vingt ans donc; la coopération est réelle entre tous les courants de pensée, solidaires dans les tâches militantes et les mobilisations collectives. Le choix de cette démarche pluraliste au sein du S3 a été un bon choix. La diversité et les désaccords dans l'appréciation des situations et des décisions à prendre et à mettre en œuvre sont, franchement exprimés au sein d'une organisation démocratique, une source de progrès dans la réflexion et dans l'élaboration de stratégies syndicales.

La période que nous avons traversée a été difficile. Celle qui vient le sera, quels que soient les choix et les circonstances qui résulteront des prochaines élections politiques. La solidarité, dans la réflexion et l'action, a permis et permettra d'identifier nos vrais adversaires : les forces hostiles à une authentique démocratisation de l'école, actives à la dégradation des conditions de travail des professeurs et des élèves, des salaires et de la protection sociale des personnels. Cette solidarité, exprimée dans le cadre fédéral de la FSU, s'étendant à l'ensemble des acteurs du mouvement social, doit permettre d'élaborer des ripostes plus efficaces et des alternatives crédibles aux politiques égoïstes et désastreuses mises en œuvre depuis plusieurs décennies et qui, aggravées brutalement ces dernières années, nonobstant leur échec patent, se prolongent par des projets de plus en plus destructeurs de l'école et de la société.

Nous ne pensons pas que la direction du Snes ait mal apprécié la gravité de la contre-révolution libérale actuelle, ni sous-estimé la nécessité d'y opposer des ripostes d'ampleur. Que les mobilisations collectives ne soient pas toujours à la hauteur de nos espérances est un fait, il nous indique l'effort à accomplir en commun pour renforcer un syndicalisme démocratique, unitaire, réellement engagé dans les luttes sociales au profit de tous.

C'est l'enjeu des années à venir.

### **Pour Unité et Action et Sans Tendance :**

**Jamil Al Yafi, Valérie Baugey, Edmée Baumstimler, Maurice Besset, Christian Duvinage,  
Françoise Eiden, Francis Fuchs, Ali Gherbi, Sylvain Guillaume,  
Jean-Louis Hamm, Elisabeth Hamze, Martine Klainguer, Philippe Lochu, Hubert Meyer,  
Alfred Muller, Dominique Perrin, Christine Ponvert, José Pozuelo,  
Arnaud Sigrist, Joseph Siméoni**



## BIENTOT A MULHOUSE : CONGRÈS ACADÉMIQUE DU SNES

Le prochain congrès académique du SNES se tiendra à Mulhouse. Retenez bien la date et n'oubliez pas de vous y inscrire. Tous les syndiqués du SNES sont invités à y participer.

**Mercredi 14 et jeudi 15 mars 2012  
au Campus Universitaire de Mulhouse**

Salle du Conseil de la Maison de l'Université  
2 rue des Frères Lumière (1er bâtiment sur la gauche en bas du Campus)

- > Accueil le matin à partir de 9 h avec café et viennoiseries.
- > Déjeuner le 14 et le 15 au restaurant universitaire à 13 h.
- > Dîner le 14 à 19 h au restaurant universitaire
- > Hébergement possible sur demande (voir coupon ci-dessous) au Centre Sportif Régional d'Alsace (dans le Campus).

### CONDITIONS DE PARTICIPATION ÉLECTIVE : LES MANDATS

- Tous les titulaires et suppléants de la CA académique à jour de leur cotisation syndicale sont mandatés.
- Un délégué par section locale d'établissement (S1) – ou deux pour les sections les plus importantes - à jour de leur cotisation syndicale (le secrétaire ou le trésorier de la section locale, ou tout autre syndiqué peuvent être mandatés). Votre participation au congrès académique est vivement souhaitée, vous pourrez y défendre vos points de vue.
- **AUTORISATION D'ABSENCE DE DROIT POUR TOUS LES SYNDIQUÉS DU SNES.**

### CONDITIONS DE PARTICIPATION GÉNÉRALE : adhérents du SNES

Le congrès académique du SNES est ouvert à tous les syndiqués du SNES, même s'ils ne disposent pas de mandat. Pour y assister, remplissez le coupon ci-dessous. **Ci-joint une convocation tenant lieu d'autorisation d'absence.**

### CONDITIONS DE PARTICIPATION MATÉRIELLE

- Frais de déplacement remboursés par la section académique.
- Hébergement, déjeuner et dîner à la charge de la section académique.
- Ci-joint la convocation qu'il faudra remettre à votre chef d'établissement une semaine avant la date du congrès.  
SNCF : départ de Strasbourg à 7 h 51 de Strasbourg, arrivée à Mulhouse à 8 h 44 (navette SNES de la gare SNCF au Campus universitaire à 9 h).

→ Afin d'en faciliter l'organisation, veuillez remplir le coupon suivant et le faire parvenir à Valérie BAUGEY (adresse ci-dessous) avant le 3 mars 2012.

### CONGRÈS ACADÉMIQUE DU SNES – 14 et 15 mars 2012 à Mulhouse

Nom, prénom : ..... Fonction : .....  
Tél : ..... Tél port. : ..... Email : .....  
Adresse privée : .....  
Etablissement scolaire : .....

#### participera au congrès académique du SNES

- sur mandat CA (membre titulaire ou suppléant)  \*
- sur mandat section locale d'établissement  \*
- en tant qu'adhérent  \*
- mercredi 14 mars  \*
- jeudi 15 mars  \*

#### participera au

- déjeuner (13 h) du mercredi 14/03  \*
- dîner (19 h) du mercredi 14/03  \*
- déjeuner (13 h) du jeudi 15/03  \*

souhaite être hébergé(e) le mercredi soir  \*

**Coupon à renvoyer dûment rempli, avant le 3 mars 2012  
à Valérie BAUGEY, 13a boulevard Wilson, 67000 STRASBOURG**

NB : également possibilité de s'inscrire par email à : valerie.baugey@strasbourg.snes.edu

\* Si oui, cochez la case correspondante d'une croix

# STAGE SYNDICAL SNES-FSU

« Comment intervenir dans son établissement ? »

Vendredi 20 avril 2012 de 9 h 30 à 17 h

au lycée Martin Schongauer, 25 rue Voltaire à Colmar

Le SNES académique organise un stage « Comment intervenir dans son établissement ? » le vendredi 20 avril 2012 au lycée Martin Schongauer de COLMAR (à 5 mn de la gare) de 9h30 à 17 h. Ce stage est ouvert à tous, syndiqués du snes ou non syndiqués. Dans un contexte marqué par des dérives de toutes sortes, il est indispensable de se donner les outils pour défendre nos droits. Après avoir posé quelques repères sur la structure et le fonctionnement du SNES-FSU, nous aborderons à partir de cas concrets le fonctionnement de la section syndicale d'établissement, les droits syndicaux et l'intervention syndicale dans les différentes instances de l'établissement.

**Nous vous rappelons que le stage de formation syndicale est un droit. Il suffira d'avertir l'autorité hiérarchique au moins un mois à l'avance (donc avant le 20 mars 2012).**

Ci-après :

- un exemplaire de la demande à adresser à Madame le Recteur par la voie hiérarchique,
- votre fiche d'inscription à retourner au Snes avant le 10 avril 2012.

## FICHE D'INSCRIPTION

(à renvoyer au SNES académique par email (s3str@snes.edu )  
ou par courrier postal (SNES, 13A bd Wilson, 67000 STRASBOURG)

**STAGE : « Comment intervenir dans son établissement ? » du 20 avril 2012 à Colmar**

Nom, prénom : ..... Signature :

Adresse personnelle : .....

Tél. : ..... Email : ..... Etablissement : .....

Syndiqué(e) au SNES (supprimez la mention inutile) : OUI NON

Je m'inscris aussi au repas organisé sur place OUI NON

**Les frais de stage des syndiqués (déplacement, repas) sont pris en charge par le SNES. Nous demandons aux participants d'organiser, dans la mesure du possible, des covoiturages pour limiter les frais, ou à défaut de prendre le train. (dans ce cas, vous devrez fournir au Snes la photocopie de votre billet de train). Dès votre inscription, vous recevrez un accusé de réception.**

### Modèle de demande individuelle d'autorisation d'absence - Congé pour formation syndicale

(lettre à Mme le Recteur, à reproduire et à remettre à votre chef d'établissement)

**Nom Prénom :**

**grade et fonction :**

**Etablissement :**

A Madame le Recteur

S/C de M. (1)

Conformément aux dispositions (2) de:

- de la loi n°84-16 du 11/1/84 (art. 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires,
- de la loi n°82-997 du 23/11/1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'Etat du congé pour la formation syndicale et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour la journée du 20 avril 2012 pour participer à un stage de formation syndicale.

*Ce stage se déroulera à Colmar, au lycée Martin Schongauer.*

*Il est organisé par la section académique du SNES/FSU, sous l'égide de l'IRHSES (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements du Second degré-SNES), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié au JORF du 6 janvier 2000).*

A le Signature

(1) Nom et qualité du chef d'établissement ; cette demande doit être transmise par la voie hiérarchique

(2) Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation (titulaire=loi 84-16 ; non-titulaire=loi 82-997)